

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

GESTION DU CONTRAT CSMR

Pour FO Énergie et Mines il est important de rappeler qu'à la création d'une couverture supplémentaire pour les actifs (CSMA), la question d'une couverture supplémentaire pour les retraités avait été évoquée à la demande de notre fédération. Les employeurs refusaient pour des raisons comptables que cette question concernant la couverture supplémentaire pour les retraités soit abordée.

Aujourd'hui le Conseil d'Administration de la CCAS présente dans son ordre du jour une délibération qui porte sur la modification de la délégation de gestion du contrat CSMR

Pour FO Énergie et Mines, nous n'entrerons pas dans les raisons qui amènent aujourd'hui la délégation CGT au Conseil d'Administration à dénoncer cette gestion administrative du contrat par l'actuel gestionnaire ÉNERGIE MUTUELLE.

Mais au-delà de cette rupture de contrat, notre préoccupation majeure reste la défense des intérêts des retraités en matière de couverture supplémentaire maladie. Et nous sommes conscients que ce contrat existe par la participation financière de la CCAS et la volonté unanime des fédérations.

À cet effet, nous rappellerons que nous avons rencontré récemment le président de l'organisme et le président de la Commission Assurances pour obtenir des éclaircissements sur les comptes annuels 2017 qui sont finalement moins dramatiques qu'envisagés. Ces comptes sont établis par l'assureur, le gestionnaire et le courtier. Nous les avons également interrogés sur la baisse de certaines cotisations mensuelles qui par choix se sont transformées en gratuité (à la place de baisser la cotisation sur l'année) et sur l'égalité de traitement concernant la grille de prestation entre CSMR/CSMA (la grille CSM A est plus favorable). Même si nous le rappelons le financement et les prestations entre les deux contrats ne sont pas comparables.

À titre d'exemples : En 2011, à la création de la CSMR, les Fédérations s'étaient engagées à ce que le montant affecté pour réduire le coût des cotisations soit de l'ordre de 50 % du montant global des cotisations.

Fin d'année 2017, lors du CA/CCAS en date du 7 décembre 2017, par 10 voix pour (administrateurs CGT) et 8 voix contre (autres administrateurs dont les 2 représentants FO), il a été décidé une augmentation de la cotisation de base de la CSMR de 10 % due à un prévisionnel 2017 déficitaire d'environ 6,7 millions d'euros et une estimation prévisionnelle déficitaire 2018 d'environ 9 millions d'euros !

Question : Pourquoi avoir annoncé une seule augmentation de 10 % alors que l'on savait que la suppression des tranches (par palier, sauf pour celle qui donne la gratuité de la cotisation pour les petites pensions) pour passer au revenu fiscal de référence individuel, allait provoquer des hausses de cotisations pouvant aller jusqu'à 30 % ? Notre organisation avait annoncé ces hausses qui avaient été démenties pendant la campagne électorale CMCAS.

Notre délégation a toujours voté contre les délibérations ayant trait à la CSMR, car celles-ci ne correspondaient pas à nos orientations dans ce domaine. Et pour clarifier certaines inquiétudes, notre fédération a toujours dénoncé les errements d'approche de la CGT en matière assurantielle. Mettons-nous autour d'une table en toute transparence et sans a priori. Et au-delà du « big bang » des mutuelles en termes de regroupement, d'adossement et d'absorption, c'est tout l'avenir de la prise en charge de la protection sociale avec en filigrane celui de la sécurité sociale, l'esprit de la mutualité et en bouquet final l'esprit républicain.

Notre délégation souhaite un moratoire sur ce sujet, pour nous il faut laisser du temps au temps, car des questions techniques sur un éventuel changement de gestionnaire implique une préparation tant sur le plan opérationnel comme le transfert des fichiers que sur celui de la communication.

Notre délégation réaffirme son attachement à l'ensemble de la couverture sociale au sein des IEG et à la défense des intérêts des retraités en matière de protection supplémentaire maladie.

Pour l'ensemble de ces éléments, notre délégation votera contre cette délibération.